

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2015

Projet GAL « Hesbaye liégeoise »

Dans le cadre de la création d'un projet de GAL pour 2016, regroupant 12 communes de Hesbaye liégeoise (Crisnée, Oreye, Villers-le-Bouillet, Berloz, Waremme, Remicourt, Fexhe, Donceel, Faimés, Geer, Verlaine et Amay), soit 56.000 habitants, la Commune d'Amay a marqué son adhésion et sa participation à ce projet ainsi qu'au programme LEADER du PwDR (programme wallon de développement rural) 2014-2020.

Fabrique d'Eglise

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle procédure de tutelle des fabriques d'églises est entrée en vigueur. C'est le conseil communal qui est désormais l'autorité de tutelle et a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires des fabriques d'églises.

Les comptes 2014 de la fabrique de l'église Saint-Joseph au Viamont ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre. Ils se portent à 4.327,35 € en recettes et à 4.100,52€ en dépenses, présentant donc un boni de 226,83€.

Suite à la remise de ses justificatifs de dépense du subside et de ses comptes concernant 2014, la fabrique de l'église Saint-Joseph s'est vu octroyé 2.218€ de subside pour 2015.

La fabrique de l'Eglise Saint-Georges à Amay et de Notre-Dame à Ombret a également présenté une première modification budgétaire pour 2014. Il s'agit de modifications d'écritures comptables. Cela n'entraîne aucune augmentation du subside communal initial.

Les comptes 2014 de la fabrique de l'église Saint-Georges à Amay et de Notre-Dame à Ombret ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre. Ils se portent à 52.593,87 € en recettes et à 40.845,21€ en dépenses, présentant donc un boni de 11.748,66 €.

Suite à la remise de ses justificatifs de dépense du subside et de ses comptes concernant 2014, la fabrique de l'église Saint-Georges à Amay et de Notre-Dame à Ombret s'est vu octroyé 2.266,51€ de subside pour 2015.

Musée communal d'archéologie et d'arts religieux asbl

Le rapport d'activités et le bilan 2014 de l'asbl Musée communal d'archéologie et d'arts religieux ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre. Ils se

portent à 3.272,31 € en recettes et à 1.275,92€ en dépenses. La situation de trésorerie est de 7.748,82€ au 31 décembre 2014 contre 6.558,62 € au 1^{er} janvier 2014. Un subside de fonctionnement, inscrit au budget 2015, de 1.000,00 € lui est octroyé.

Jeunesse

Dans le cadre de l'acquisition de vélos destinés la jeunesse communale, les conditions et le mode de passation du marché ont été approuvés. La dépense s'élève à 826,45 € htva ou 1.000,00 € (tva 21%). Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Dans le cadre de l'achat de matériel de bureau destiné la jeunesse communale, les conditions et le mode de passation du marché ont été approuvés. La dépense s'élève à 570,25 € htva ou 690,00 € (tva 21%). Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Panneaux routiers F45b « Impasse débouchante »

Le Code de la route s'est enrichi d'un nouveau signal: F45b, voie sans issue, à l'exception des piétons et cyclistes. Ce signal est destiné à indiquer clairement aux piétons et aux cyclistes qu'une voie sans issue leur offre un passage.

Le signal doit contribuer à une meilleure utilisation de nos routes et, en particulier, promouvoir, en tant qu'alternative à l'automobile, les moyens de transport durables que sont la marche à pied et le cyclisme. Les cyclistes et les piétons qui ne connaissent pas le quartier auront en effet tendance à ne pas emprunter les routes indiquées comme sans issue, alors qu'un passage leur permet quand même souvent de poursuivre leur chemin.

Un relevé des voiries concernées a été établi et l'avis de la police est favorable uniquement dans le cadre d'un intérêt pour les modes de cheminement doux.

Construction de 4 habitations (2x2 maisons semi-mitoyennes) – rue des Briquetiers

En vertu de l'application de l'article 135, la construction de deux murets de soutènement à l'intérieur du plan d'alignement de la rue des Briquetiers, est approuvée par AR en date du 04/03/1930

Dans ce cadre, le conseil communal s'engage à ne pas élargir la voirie dans le courant des 5 prochaines années à compter de la date de la délivrance du permis d'urbanisme.

En cas d'expropriation effectuée après l'expiration de ce délai, la plus-value résultant des travaux autorisés ne sera pas prise en considération pour le calcul de l'indemnité, conformément à l'article 135 du CWATUPE.

Accueil Temps Libre – Adoption du programme CLE 2015-2020

Dans le cadre du décret ATL, il est nécessaire, tous les 5 ans, de renouveler le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance. Ce programme arrivera à échéance le 31 octobre 2015.

Pour ce faire, un état des lieux a été précédemment réalisé et approuvé par la Commission Communale de l'Accueil. Le programme CLE 2015-2020 a donc été réfléchi sur base des besoins en matière d'accueil des enfants (entre 2,5 et 12 ans) révélés par l'état des lieux.

Le programme a été approuvé par la Commission Communale de l'Accueil et par le Conseil Communal.

Signature de la convention des Maires – Campagne POLLEC 2

La campagne POLLEC 2 vise à encourager les communes à signer la Convention des Maires et à mettre en œuvre des actions qui en découlent.

En signant la Convention des Maires, la commune d'Amay s'engagerait à dépasser les objectifs fixés par l'UE pour 2020, à savoir : réduire d'au moins 20%, les émissions de CO₂ sur son territoire. L'atteinte de cet objectif passe par la réalisation d'un bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre, sur base duquel une Politique Locale Energie-Climat sera élaborée et mise en œuvre.

L'aide apportée se fera sous la forme d'un subside de 50% avec un montant maximal de 9.000 € pour l'engagement d'un bureau d'études, qui aidera la Commune dans sa démarche.

Par ailleurs, l'Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe) fournira un cahier des charges type ainsi qu'un soutien technique et méthodologique aux Communes.